



Région Centre-Val de Loire

Département du Loiret

**Communes de Fontenay sur Loing
et Ferrières en Gâtinais**

**Enquête publique unique relative à la cessibilité
des terrains nécessaires dans le cadre du projet
« Eco Parc ».**

CONCLUSIONS et AVIS

Par l'arrêté en date du **10 janvier 2022**, Madame la Préfète du Loiret a prescrit l'ouverture et l'organisation de l'enquête publique sur les communes de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing relative à :

- la demande de déclaration d'utilité publique des travaux d'aménagement de la zone « Eco Parc » avec création de sa voie de desserte et mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme.
- Préalable à la cessibilité des terrains nécessaires.
- Préalable à la demande d'autorisation environnementale comprenant les procédures d'autorisation au titre de la loi sur l'eau, d'absence d'opposition au titre du régime d'évaluation des incidences Natura 2000, d'autorisation de défrichement et de demande de dérogation au titre des espèces et habitats protégés.

La décision de la Présidente déléguée du Président du Tribunal Administratif d'Orléans N° E21000148/45 du **10 décembre 2021** a désigné Michel BADAIRE en qualité de Commissaire Enquêteur figurant sur la liste d'aptitude des Commissaires Enquêteurs du Loiret.

L'enquête publique s'est déroulée pendant 30 jours consécutifs du **jeudi 10 février 2022 au vendredi 11 mars 2022** inclus, en Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing,

La publicité de l'enquête publique a été assurée par voie d'annonces légales dans deux journaux habilités à recevoir ce type d'avis, quinze jours avant le début de l'enquête et renouvelé dans les huit premiers jours de celle-ci.

L'avis prescrivant l'enquête a bien été affiché, quinze jours avant et pendant celle-ci, sur des panneaux réservés à cet effet à l'extérieur des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing. Dans le périmètre du projet, des affiches sur fond jaune au format A2, comportant le titre «avis d'enquête publique» en caractères gras majuscules d'au moins 2 cm annonçant l'enquête étaient disposées. La présence de l'affichage a été vérifiée lors des permanences du commissaire enquêteur. Le dossier papier, ainsi qu'une version numérique, ont été mis à la disposition du public dans les locaux des Mairies de Ferrières en Gâtinais et Fontenay sur Loing.

Le public pouvait déposer ses observations par voie électronique à l'adresse suivante : pref-enquetes-publiques@loiret.gouv.fr

L'accueil et le déroulement des permanences ont été réalisés conformément au planning préalablement établi tout cela dans climat calme. Cette procédure n'a pas déclenché d'inquiétude et 11 observations ont été déposées.

Le dossier est de bonne qualité, il est conforme à la réglementation.

La Communauté de Communes des 4 Vallées souhaite développer l'emploi sur le bassin du Montargois. Le taux de chômage actuel y est de 10,60% contre 7,6% sur l'ensemble du département. Le projet d'éco parc vient pour permettre de réduire ce chômage avec un objectif de 800 emplois de toutes qualifications.

Le projet impacte une surface de l'ordre d'une quarantaine d'hectares de terres en friches, la SAFER a donné son accord pour le changement de destination.

AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Le projet correspond à un ensemble de parcelles propriété de la CC4V : cadastrées YE n° 6, 7, 8, 9, 10, 11, 46.

Pour finaliser l'opération, il est nécessaire d'acquérir trois parcelles cadastrées YE n° 74, 32 et 40 représentant une superficie de l'ordre de 11 hectares.

L'intégration de ces parcelles est indispensable car elles représentent 25% de l'emprise du projet dont le déplacement de la voirie

Les divers propriétaires ont été informés, par courrier postal recommandé, du projet concernant leur bien.


Deux propriétaires de la parcelle YE 40 qui ne semblent pas avoir reçu les courriers ont fait l'objet d'une information par affichage en Mairie.

Je constate favorablement, que concernant la parcelle YE 32, il existe un protocole en cours pour un échange avec la société du golf de Vaugouard.

L'ensemble du projet d'Eco Parc est un investissement important pour l'avenir du Montargois. Il faut qu'un accord permette d'éviter des situations conflictuelles et qu'il ne sera pas nécessaire de passer par des expropriations pour disposer des terrains. C'est un bon projet pour lequel j'émet un AVIS FAVORABLE à la cessibilité des terrains nécessaires à la réalisation du projet « Eco Parc ».

Versions numériques et papiers remises en Préfecture du Loiret, 181 rue de Bourgogne, à Orléans le vendredi 8 avril 2022.

Le Commissaire Enquêteur

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Badair', with a large, sweeping underline that loops back under the first part of the signature.

Michel BADAIRE